



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lois de financement de la sécurité sociale

Question écrite n° 59995

Texte de la question

M. Thierry Lazaro attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les recommandations de la Cour des comptes formulées dans son dernier rapport sur l'application des lois de financement de la sécurité sociale. Aussi, il la prie de bien vouloir lui indiquer les suites qu'elle compte donner à la recommandation de la Cour des comptes portant sur le contrôle d'assiette des URSSAF, en l'espèce rendre obligatoire aux niveaux national et régional une cartographie détaillée des risques préalablement à l'établissement des plans de contrôle.

Texte de la réponse

Les missions des services de contrôle des Unions de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (URSSAF) répondent à trois nécessités : sécuriser les ressources de la sécurité sociale, garantir l'égalité de traitement entre les cotisants et préserver les droits des salariés. Il importe donc de maintenir un certain équilibre entre l'égalité des employeurs devant le contrôle et la rentabilité financière nécessaire à la sécurisation du financement du système de sécurité sociale. La recherche de cet équilibre passe par l'élaboration d'une stratégie de contrôle et la définition précise des cibles en fonction de la cartographie des risques et des objectifs. Pour y parvenir, une démarche d'analyse des situations locales (départementales, puis régionales) sera menée au regard tant des secteurs géographiques que des secteurs d'activité, afin d'obtenir un état des lieux et d'ajuster les plans de contrôle aux spécificités locales tout en prenant en compte les orientations nationales. L'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS), les URSSAF et les caisses générales de sécurité sociale (CGSS) s'appuieront sur les travaux des correspondants statistiques régionaux. La bonne application de cette stratégie sera surveillée par l'ACOSS, établissement public national, au moyen notamment des contrats pluriannuels de gestion passés avec chaque URSSAF et CGSS.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Lazaro](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59995

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 octobre 2009, page 9386

Réponse publiée le : 30 mars 2010, page 3714